



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

Ma prime **ADAPT'**

une véritable opportunité pour vous !

Depuis le **1er Janvier 2024**, l'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap, pour répondre à leur désir de rester le plus longtemps possible à domicile.



Ne passez pas à côté des opportunités de chantiers avec Ma Prime Adapt'



1,5 milliards d'euros
de budget alloué



680 000 logements
dans les 10 ans



3 à 4 millions
de personnes éligibles

Des retombées pour vous Professionnels du bâtiment !

Quels sont les travaux financés ?

La salle de bain parmi les travaux éligibles !



La salle de bain est considérée comme l'un des pièces les plus dangereuses pour les seniors et les personnes à mobilités réduites.

ESPACE DOUCHE



- Mise en place d'un lavabo ou d'une meuble vasque adaptée
- Création d'une douche à l'italienne
- Réalisation d'une douche PMR
- Installation d'une robinetterie accessible
- Remplacement d'une baignoire par une douche de plain pieds
- Mise en place de rampe d'accès et de barres maintien

ESPACE WC



- WC suspendus ou à poser, simples ou lavant
- WC réglables en hauteur
- Mise en place de rampe d'accès et de barres maintien
- Lave-mains adapté

Retrouvez tous les packs disponibles



16 packs complets éligibles "Ma Prime Adapt" !



A partir de **1 715€**

Nos packs ont été conçus pour couvrir l'intégralité des produits nécessaires à la réalisation complète d'une douche et à toutes les configurations !



Une équipe à votre service pour tous renseignements techniques
technique@hammel.fr



Exemple d'un pack pour remplacement d'une baignoire par une douche.

1. Receveur résine de synthèse RECEA blanc
2. Panneaux muraux
3. Profilé d'angle
4. Paroi fixe & pivotante
5. Colonne de douche ORI'O
6. Panneaux de construction
7. Colles polymère
8. Barre d'appui
9. Siège de douche
10. Module de raccordement FIXOPLAC



Ma prime ADAPT'

Qui peut en bénéficier ?



70 ans et+

Sans condition de GIR



60 à 69 ans

Sous condition de GIR
(GIR 1 à 6)



Tous âges

D'incapacité supérieur à 50%
ou éligible à la PCH



Avoir des revenus modeste
ou très modestes



Résidence principale



- Etre propriétaire occupant ou locataire du parc privé
- Etre propriétaire bailleur.

Quel montant d'aides ?



Jusqu'à
15 000€ d'aide

Compris entre 50 et 70% du coût total des travaux

Comment en bénéficier ?

